

COURRIER ARRIVE
DIRECTION
04 DEC. 2014



00008804-12-14

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

DIRECTION
ATTRIBUTION
COPIES

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
Sous direction de la gestion
et des systèmes d'information
Bureau 4B
Anna BALDECCHI
☎ : 01.40.56.72.98
anna.baldecchi@sante.gouv.fr
N° D-2014-9242

Paris, le 01 DEC 2014

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis, aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L.123-1 et L. 123-2 du code de la sécurité sociale, le protocole d'accord relatif à l'intéressement du personnel du régime général 2014-2016 que vous avez conclu le 24 juin 2014 avec deux organisations syndicales.

Le protocole fixe les objectifs d'intéressement pour l'année 2014 pour les branches maladie, famille, et recouvrement. Il définit les indicateurs de la branche vieillesse sur une période triennale.

Un certain nombre d'orientations que j'avais fait valoir lors de l'agrément de l'accord précédent, ou à l'occasion de l'ouverture des négociations, ont été retenues.

Ainsi, les cibles des annexes techniques de branches sont majoritairement alignées sur celles fixées dans les conventions d'objectifs et de gestion. Si, à l'avenir, vous envisagiez à titre exceptionnel de vous en écarter, il vous appartiendrait de justifier toutes divergences auprès de la DSS.

Je relève toutefois de nouveau des disparités entre branches concernant les règles de calcul des primes et je dois donc réitérer mon souhait de voir converger les modalités de déclenchement des primes entre branches.

Je suis disposé à agréer ce protocole tout en vous demandant instamment que les observations qui précèdent soient suivies d'effet dès la prochaine campagne.

Enfin, afin de me permettre de procéder dans les meilleures conditions possibles à l'agrément du prochain protocole, je vous rappelle mon attachement à ce que le bilan du dispositif d'intéressement de l'année en cours (objectifs fixés au niveau national et local, niveau de réalisation, primes moyennes versées du dispositif) me soit adressé dès le début du mois de mai.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Sécurité Sociale


Thomas FATOME

Monsieur Didier Malric
Directeur de l'UCANSS
18, avenue Léon Gaumont
75 980 PARIS cedex 20

Copie M. le directeur général de la Cnamts, Messieurs les directeurs de la Cnaf, de la Cnav et de l'Acoss